

Le livret d'accueil des Unités de Soins de Longue Durée (USLD)



Sommaire

| | |
|---|----------------|
| Partie 1 : Présentation de l'unité | page 03 |
| Vous souhaitez ou allez être admis dans une Unité de Soins de Longue Durée | page 04 |
| Partie 2 : Environnement architectural | page 07 |
| Centre Balmès | page 08 |
| Centre Bellevue | page 10 |
| Les Unités des Centres Balmès et Bellevue | page 12 |
| Partie 3 : Votre séjour | page 13 |
| Hébergement | page 14 |
| Restauration | page 16 |
| Le linge personnel | page 17 |
| Les prestations : coiffure et esthétique | page 18 |
| Les horaires de visite - les espaces communs | page 19 |
| Animations, activités et moments de convivialité | page 20 |
| Les cultes | page 25 |
| Partie 4 : Votre prise en soins | page 27 |
| Les équipes | page 28 |
| Les salles de soins | page 30 |
| Les espaces de rééducation - Le cabinet dentaire | page 31 |
| Partie 5 : Informations complémentaires | page 33 |
| Vos questions et interrogations | page 34 |
| Le pôle de Gériatrie - Le Directoire | page 35 |
| Association « Vie et Animations » | page 36 |
| Les Chartes : Personne âgée hospitalisée - Bienveillance | page 37 |

Partie 1

Présentation de l'Unité

Vous souhaitez ou allez être admis(e) dans une Unité de Soins de Longue Durée

Les équipes de soins longue durée du CHU de Montpellier sont heureuses de vous présenter cette unité.

Nous vous remettons ce livret d'accueil pour vous permettre de découvrir nos établissements, vous informer sur les conditions d'accueil et l'organisation des unités en USLD : les repas, la préservation du lien social avec des activités proposées, la prise en compte du maintien de l'autonomie, les modalités d'accompagnement et de prise en charge des soins.

Les unités de soins de longue durée sont un lieu de vie et un lieu de soins. La question de la qualité de vie se pose quotidiennement au travers des différentes activités et animations qui sont proposées aux résidents en fonction de leurs capacités cognitives et de leur mobilité pour entretenir et favoriser le lien social.

Au niveau des soins, une permanence médicale est assurée la journée par un médecin gériatre, 24h/24 et 7j/7 sur les deux sites (Balmès, Bellevue). Les soirs et les week-ends sont couvertes par les astreintes médicales et les gardes d'interne. La sécurité médicale est donc assurée. En outre, l'accessibilité au plateau technique sur le CHU est facilitée.

Intégrées dans le quartier Nord de Montpellier, les Unités de Soins de Longue Durée (USLD) accueillent des personnes âgées de plus de 60 ans, sauf dérogation d'âge, ayant besoin de soins et d'aide pour les actes de la vie courante ainsi que d'un suivi médical et paramédical continu.

L'USLD est intégrée au sein de la filière gériatrique et dépend du Pôle de Gérontologie sous la responsabilité du Chef de Pôle.

L'hébergement s'effectue sur une période longue ou illimitée mais peut également de se concevoir de manière temporaire. L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.).

Un avis médical est préalable à la procédure d'admission qui est ensuite prononcée par le Directeur au vu d'un dossier administratif. Un contrat de séjour vous sera remis lors de la constitution du dossier d'admission.

L'USLD relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public. Nous vous invitons à consulter la « Charte des droits et des libertés de la personne accueillie » en fin de livret.

Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de nos conditions d'accueil et de séjour, et afin de répondre au mieux à vos attentes, nous restons à votre disposition pour recueillir vos remarques et vos suggestions.

Partie 2

Environnement architectural



Centre ANTONIN BALMÈS



Le Centre Antonin Balmès

Inauguré en janvier 1997, le Centre Antonin Balmès permet l'accueil de 28 personnes âgées.

Il se situe dans l'enceinte du CHU entre l'hôpital La Colombière et l'hôpital Lapeyronie, dans une surface arborée de 1 hectare, à proximité de la route de Ganges. Il est desservi par deux stations proches du tramway (Ligne 1 arrêt Hopital Lapeyronie ou Universités). Un parking est à disposition des visiteurs.

Centre ANTONIN BALMÈS



Centre de Prévention et de Traitement Des Maladies du Vieillessement
39, avenue Charles Flahault - 34295 Montpellier cedex 5

Mail : med-usld@chu-montpellier.fr



Secrétariat USLD 04 67 33 90 31

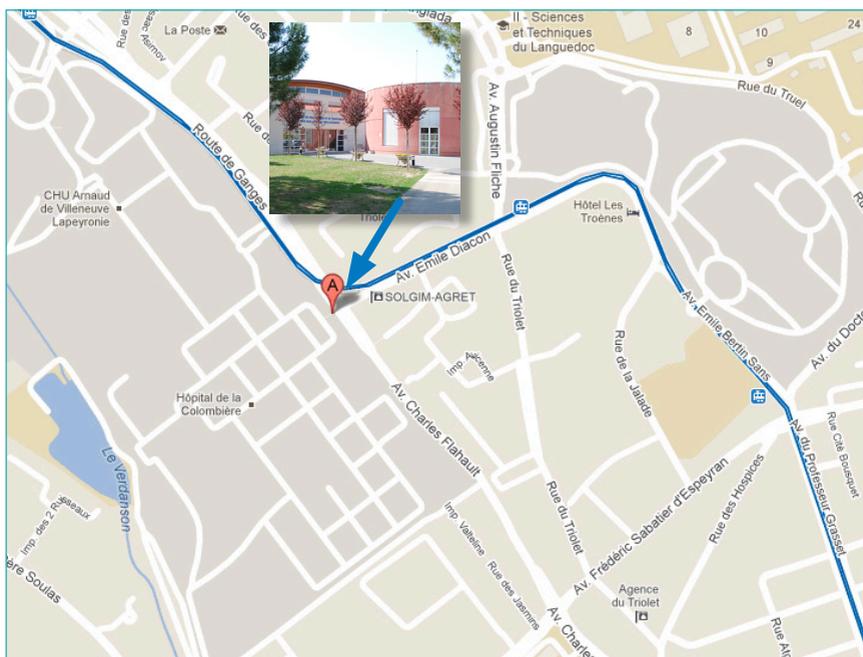
Admissions Régie 04 67 33 90 05

Unité La Séranne :

Cadre de Santé 04 67 33 69 81

Salle de Soins 04 67 33 69 83

Assistante Sociale 04 67 33 63 39





Centre BELLEVUE



Le Centre Bellevue

Créé en 1973, le Centre Bellevue permet l'accueil de 112 personnes âgées. Il se situe sur la colline du Plan des quatre Seigneurs à Montpellier, dans un parc boisé de 5 hectares, au sein d'un quartier animé par des étudiants, commerçants et écoliers. Le réseau de transport en commun permet un accès facile à l'établissement (Bus 23, 26/Navette A Plan des 4 Seigneurs). Un parking est mis à disposition des visiteurs.

Les 2 établissements sont bordés d'allées piétonnières facilitant les déplacements.

Centre BELLEVUE



Centre de Soins pour Personnes Agées
1, place Jean Baumel - 34295 Montpellier cedex 5

Mail : med-usld@chu-montpellier.fr



Secrétariat USLD 04 67 33 90 31

Admissions Régie 04 67 33 90 05

Unité Le Pic Saint Loup :

Cadre de Santé 04 67 33 90 42

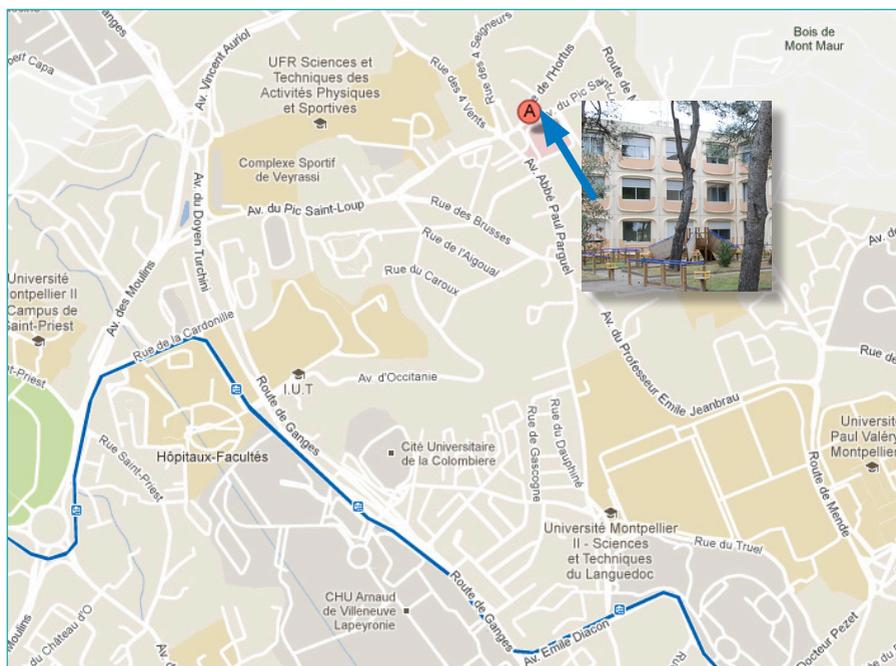
Salle de Soins 04 67 33 90 52/04 67 33 90 67

Unité L'Espinoise :

Cadre de Santé 04 67 33 90 27

Salle de Soins 04 67 33 69 97

Assistante Sociale 04 67 33 63 39



L'environnement architectural



Le Centre Antonin Balmès comprend 1 unité :

L'unité La Séranne

D'une capacité d'accueil de 28 résidents, elle se situe au 1^{er} étage.



Le Centre Bellevue comprend 2 unités :

L'unité Le Pic Saint-Loup

D'une capacité d'accueil de 56 résidents, elle se situe au 1^{er} étage.

L'unité L'Espinouse

D'une capacité d'accueil de 56 résidents, elle se situe au 2^{ème} étage.

Au sein de chaque établissement, on trouve des lieux de vie et de soin, spécifiques, appropriés à une prise en charge optimale de la personne âgée.

- une salle à manger,
- une salle d'animation,
- un salon de coiffure,
- un salon de soins de confort et d'esthétique,
- deux salles de rééducation : kinésithérapie et ergothérapie,
- une salle de soin,
- un bureau médical,
- un cabinet dentaire,
- un cabinet de podologie.

Partie 3

Votre Séjour

Votre Séjour

Le jour de votre arrivée, une équipe pluri-professionnelle vous accueillera (médecin, cadre de santé, soignants, psychologue, assistante médico-administrative) pour vous guider dans la découverte de votre nouveau lieu de vie. Un questionnaire sur vos habitudes de vie sera renseigné avec vous. Un échange sera organisé avec l'équipe médico-soignante afin de mieux vous connaître et construire avec vous et vos proches votre projet de vie personnalisé en USLD. Un inventaire de vos biens sera également réalisé. Nous vous rappelons qu'il n'est pas conseillé de garder des objets de valeurs.

Hébergement

Les établissements Balmès et Bellevue disposent de chambres à 1 ou 2 lits et sont équipées :

- d'un cabinet de toilette avec lavabo et toilettes au Centre BELLEVUE,
- d'une salle d'eau avec lavabo, douche et toilettes au Centre Antonin BALMES.
Il existe une salle de bain commune dans chaque unité et une douche par secteur sur le Centre BELLEVUE.
- d'un placard,
- d'une prise téléphonique (un téléphone permettant de recevoir des appels 24h/24 est branché par l'équipe soignante à la demande),
- d'une télévision,
- d'un appel d'urgence installé dans la chambre et le cabinet de toilette. L'appel d'urgence est relié à la salle de soins.

Les résidents et leurs familles sont encouragés à aménager leur chambre avec leurs effets personnels. Cela leur permet de s'approprier les lieux et retrouver une intimité et une identité qui leur sont propres (décorations murales, petits meubles). Lors d'un séjour à l'extérieur de l'institution, la place est, pendant quelques jours, réservée. Pendant cette période elle n'est jamais utilisée, même temporairement, pour l'hébergement d'un autre résident.



Centre A. BALMÈS : Chambre



Centre BELEVUE : Chambre

La restauration

Les repas sont servis dans la salle à manger ou en chambre dans les créneaux horaires suivants :

Centre Balmès

Petit-déjeuner : de 7h30 à 8h30

Déjeuner : de 12h00 à 13h00

Goûter : de 15h30 à 16h30

Dîner : de 18h30 à 19h30

Centre Bellevue

Petit-déjeuner : de 7h00 à 8h00

Déjeuner : de 12h00 à 13h00

Goûter : de 15h00 à 16h00

Dîner : de 18h30 à 19h30

L'entourage a la possibilité de prendre les repas avec les résidents. Il faut pour cela se renseigner auprès des soignants et de l'agent administratif des admissions pour les formalités (prix du repas, paiement).



Centre A. BALMÈS : Salle à manger



Centre BELLEVUE : Salle à manger



Le linge personnel

- Il peut être entretenu sans frais supplémentaires par l'établissement à la demande des familles. Le linge du résident doit être identifié dès son entrée en USLD ; la lingère posera une étiquette nominative thermocollante sur chaque vêtement.
- Il doit être remis aux soignants afin d'être badgé par l'établissement et ce tout au long du séjour. Le linge non marqué risque d'être perdu.
- L'établissement fournit le linge hôtelier (draps, serviettes de toilette,...).
- Les produits d'incontinence sont fournis par l'établissement.
- Une lingère est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Les prestations

Esthétique et coiffure

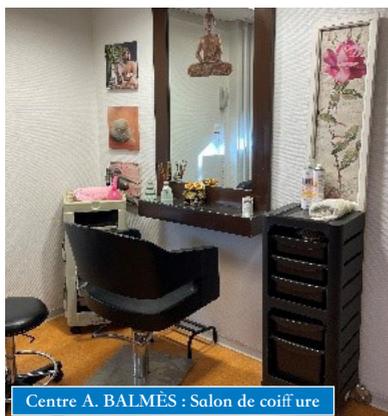
La prestation esthétique :

Une socio-esthéticienne peut intervenir à la demande des résidents, dans leur chambre ou au sein d'un espace dédié pour assurer un soin du visage ou des mains et des séances de relaxation et de maquillage.



La prestation coiffure :

Pour bénéficier de cette prestation, le résident doit faire la demande auprès d'un soignant. La coiffure a lieu dans les chambres ou dans le salon. Cette prestation est incluse dans le tarif journalier d'hébergement.

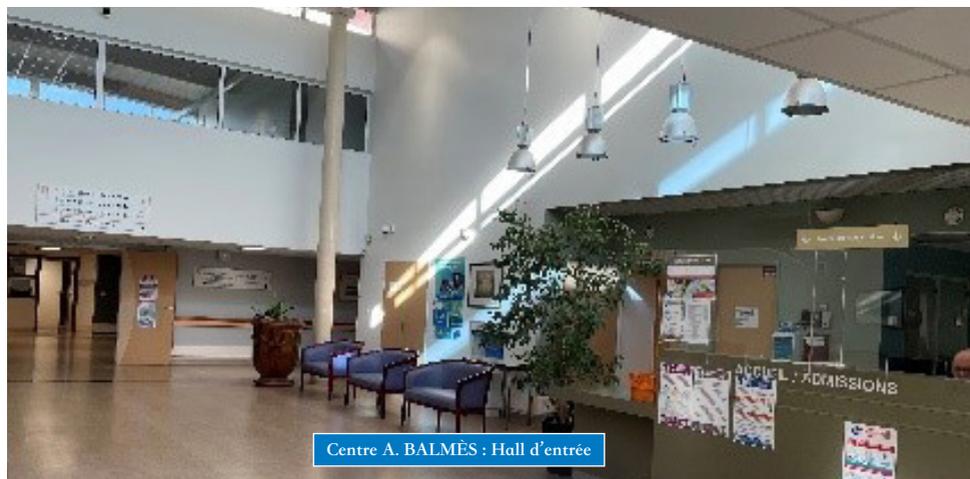


Les horaires de visite

Afin de faciliter le travail des équipes et de respecter l'intimité de l'ensemble des résidents, les horaires de visite sont prévus à partir de 12h00 et jusqu'à 20h00. Pour des raisons de sécurité, il est demandé à l'entourage de signaler les promenades dans le parc.

Dans le cadre du projet de vie du résident et afin de favoriser les liens familiaux, des tablettes sont disponibles au sein des unités pour leur permettre de communiquer plus souvent avec leur famille.

Les espaces communs



Centre A. BALMÈS : Hall d'entrée



Centre BELLEVUE : Salon d'entrée



Animations, activités et moments de convivialité

Dans la relation instaurée avec la personne âgée et à travers la proposition d'activités, **l'animation** concourt au maintien de l'autonomie physique et psychique et au renforcement des liens sociaux.

Le projet d'animation élaboré en équipe pluridisciplinaire prévoit :

- des animations collectives incluant la participation des familles, du personnel et des bénévoles,
- des animations individuelles, plus personnalisées.

Les activités d'animation et les informations essentielles relatives à la vie de l'établissement sont portées à la connaissance des résidents et de leurs proches par affichage dans les unités de soins.

L'équipe d'animation, en étroite collaboration avec l'équipe soignante, s'attache à développer les activités d'animations et des approches thérapeutiques non médicamenteuses.

En fonction du bilan, des capacités et du niveau relationnel des résidents, l'équipe sera à même de proposer :

- une activité de thérapie à médiation animale :
- des ateliers de peinture, composition florale, jardinage, pâtisserie, repas partagé, création artistique, lecture, etc. :
- L'intervention d'un chanteur,
- L'intervention d'un clown,
- Animations diverses : karaoké, loto, chant, danse, jeux de société.
- Des spectacles et des kermesses,
- Une fête de l'été et une fête de Noël chaque année,
- La célébration des anniversaires des résidents,
- Des projets intergénérationnels
(en lien avec la crèche hospitalière ou des écoles primaires).

Des permissions en famille peuvent s'organiser durant le séjour. Dans ce cas, se rapprocher du médecin et du cadre de santé pour l'organisation pratique.

Un minibus climatisé aménagé pour le transport des personnes à mobilité réduite permet l'organisation de sorties collectives extérieures.

Les animations sont financées avec l'aide du CHU et le l'association « Vie et Animation ».



Activité de thérapie à médiation animale



Atelier de peinture



Atelier de jardinage



Activité musicale



Atelier de création artistique



Sortie collectives extérieures



Les cultes

Des aumôneries pluriconfessionnelles sont présentes sur le CHU.

Par ailleurs, un office religieux catholique est célébré chaque semaine sur chaque site. En fonction des demandes de célébration d'autres confessions religieuses, il faut se rapprocher des cadres de santé.



Centre A. BALMÈS : Salle d'animation

Partie 4

Votre prise en soins

Votre prise en soins

Votre séjour va être rythmé par un ensemble de soins médicaux, paramédicaux, d'hygiène et de confort.

Vous serez pris(e) en charge par une équipe pluri-professionnelle composée de :

- **Une équipe médicale** présente en semaine pendant la journée avec une astreinte assurée la nuit et le week-end.

Un **chirurgien-dentiste** est présent pour assurer des soins d'hygiène, de confort et de santé bucco-dentaire, permettant de lutter contre la dénutrition et de limiter le risque d'infection buccal.

- **Une équipe de soignants**, composée d'**infirmiers** et d'**aides-soignants diplômées**, présents 24h/24 et 7h/7 et encadrés par des **cadres de santé**.

Des agents de service hospitalier assurent l'entretien des espaces de vie et de soins.

- **Une équipe de rééducation**, composée d'un **masseur-kinésithérapeute**, d'un **ergothérapeute**, d'un **podologue**, d'un **orthophoniste** et d'un **Enseignant d'Activité Physique Adapté (EAPA)**. Ils organisent des activités physiques en groupe ou individuelles en axant leur travail sur la stimulation physique, motrice et sensitive ainsi que sur la coordination des mouvements. Des sorties ludiques autour de l'activité physique et sportive sont également organisées pour vous apporter du bien-être et une stimulation psychomotrice. Le podologue assure des soins de pédicure, vérifie la conformité du chaussage et l'adapte au besoin. L'orthophoniste évalue les capacités de déglutition, adapte les textures et réalise sur prescription médicale des séances de rééducation.

- **Une diététicienne** : assure le suivi de la nutrition et de l'hydratation en lien avec l'équipe médico-soignante. Les repas seront adaptés à vos goûts et aux préconisations médicales.

- **Une psychologue** : faisant preuve d'une écoute bienveillante, elle peut vous accompagner, ainsi que vos proches, ponctuellement ou sur une durée plus longue.

- **Une assistante sociale** : interface entre les professionnels, vos proches et les partenaires extérieurs, elle vous conseille et vous accompagne dans vos démarches sociales.

- **Une assistante médico-administrative** : interlocutrice à privilégier pour toute information ou orientation dans vos démarches médico-administratives.

- **Un agent des admissions** : vous serez en lien avec l'agent concernant la constitution et la gestion du dossier administratif d'admission en long séjour (aide sociale ou payant, droit à l'assurance maladie, etc) et pour l'encaissement.

A votre arrivée, l'équipe médico-soignante échangera avec vous sur la possibilité de désigner une personne de confiance et de rédiger vos directives anticipées.

La personne de confiance :

Vous pouvez désigner une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considèrera comme votre « personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant.

Les directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées, à tout moment. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, il vous appartient d'en informer l'équipe médico-soignante avec les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

Les salles de soins



Centre A. BALMÈS : Salle de soins



Centre BELLEVUE : Salle de soins

Les espaces de rééducation



Centre A. BALMÈS : Salle de rééducation

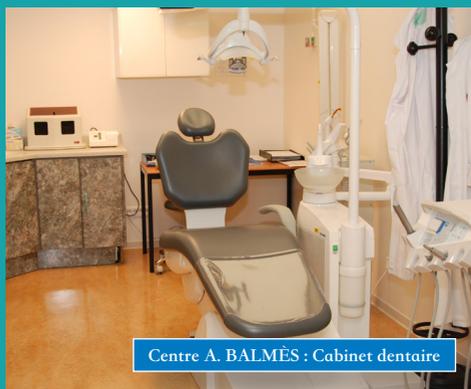


Centre BELLEVUE : Salle de rééducation



Centre BELLEVUE : Salle d'ergothérapie

Le cabinet dentaire



Centre A. BALMÈS : Cabinet dentaire

Partie 5

Informations complémentaires



Le Cadre de Santé : il est l'interlocuteur à votre disposition pour répondre à vos questions, ainsi que l'est l'équipe médicale et soignante. Il vous sera proposé au moins une fois par an une réunion des familles en présence de l'équipe de la gestion du pôle et des équipes médicales et paramédicales.

Un représentant des familles : il est l'interlocuteur privilégié entre les équipes soignantes, l'encadrement médical et soignant et la direction de l'hôpital. Le représentant des familles des personnes accueillies en Soins de Longue Durée a pour mission de faciliter l'expression des personnes âgées accueillies et de leur famille, de favoriser le dialogue et l'échange. Le représentant des familles siège à titre consultatif à une commission de l'établissement. Il est le porte-parole des familles. Pour connaître ses coordonnées, n'hésitez pas à vous rapprocher des cadres de santé.

Rencontres avec les familles : deux fois par an, le pôle de gériatrie organise, avec le représentant des familles, une rencontre avec les familles des résidents d'USLD. Le Chef de pôle, le Cadre supérieur de santé du pôle, le Cadre administratif du pôle, les médecins et les cadres de santé de l'USLD et les représentants des différents corps soignants intervenant en USLD sont présents pour répondre à vos questions. En cas de besoin, des rencontres supplémentaires peuvent être organisées. Afin de recevoir les dates, les ordres du jour et les comptes rendus de ces réunions, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat USLD pour donner votre adresse mail (contact secrétariat USLD : med-usld@chu-montpellier.fr - 04 67 33 90 31).

Le pôle de Gériatrie

Un membre de votre famille va intégrer une Unité de Soins de Longue Durée. Cette dernière fait partie intégrante du pôle de Gériatrie constitué en filière adaptée à la prise en charge de la personne âgée : Consultation, Hospitalisation de Jour, Court Séjour, Soins de Suite et de Réadaptation, Unité Cognitivo-Comportementale, Unité Mobile de Gériatrie, Equipe Parcours Santé Personnes Agées.

Les Unités des Soins de Longue Durée sont régies par une convention établie avec l'Agence Régionale de la Santé, le Conseil Départemental et le CHU. Ce document définit et valide les conditions de fonctionnement (avec pour préoccupations principales le bien-être et la qualité des soins) et les conditions financières de la prise en charge.

Le Directoire

Le Directoire se prononce sur les orientations stratégiques de l'établissement et exerce un contrôle permanent sur la gestion et la santé financière de l'établissement. Il donne son avis sur la politique d'amélioration de la qualité, de la gestion des risques et la sécurité des soins.

L'association « Vie et Animation »



Cette association a été créée en 1987.

Actuellement, une équipe de bénévoles en assure la gestion.

Son objectif est de permettre aux personnes âgées, hébergées dans les unités de soins de longue durée, de vivre des moments de détente et de plaisir.

Sa mission est de promouvoir toute activité concourant à l'animation, aux loisirs et à la culture des personnes âgées hospitalisées.

- vous avez des passions et l'envie de les partager,
- vous avez du temps et le désir d'aider les personnes âgées,
- vous pouvez rejoindre l'équipe « Vie et Animation ».

Une adhésion à l'association est ouverte aux résidents et aux familles.

Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante

1. Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

2. Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

3. Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

8. Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

9. Droits aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

11. Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée dépendante en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche, une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne âgée dépendante

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

14. L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

Charte de Bientraitance



NOUS, SOIGNANTS, NOUS ENGAGEONS A

Garantir le respect de vos droits

- **Identifier et prévenir tout risque de maltraitance** (physique, psychologique, financière, civique, négligences, etc) **et le signaler**
- **Respecter les droits à la dignité, Intimité, croyances, culture, religion, histoire**, sans discrimination : traiter l'autre comme on aimerait être traité

Vous placer au coeur du processus de soins

- **Etre attentifs au confort et veiller au maintien des habitudes** dans la limite du possible
- **Personnaliser les actes et se questionner** : quels sont vos besoins ? vos craintes ? vos opinions ? vos envies ? vos émotions ?
- **Favoriser votre autonomie** : éviter de faire à votre place ce que vous pouvez faire vous-même, valoriser les efforts, toujours rechercher le consentement éclairé
- **Penser à tous les outils pour éviter la douleur et soulager la souffrance**
- **Accompagner la fin de vie** de la façon la plus humaine possible

Communiquer avec vous et entre nous

- **Privilégier une qualité d'accueil et de sortie** pour créer une relation de confiance dès le départ
- **Informez de façon claire et simplifiée** sur les pathologies, déroulement des examens..., en toute honnêteté
- Etre toujours attentifs au respect de la **politesse et à la courtoisie**
- **Transmettre à l'équipe** les informations vous concernant pour assurer une continuité, tout en veillant à rester discret
- **Créer des partenariats avec les familles**

Toujours nous comporter en soignants

- **Faire preuve de conscience professionnelle** (respect des protocoles, normes d'hygiène et de sécurité, utilisation du matériel adapté...)
- **Réinventer les approches face au refus** (information, dialogue, acceptation du refus...)
- **Rester mesurés face aux situations difficiles**, et tout mettre en oeuvre pour rassurer face aux angoisses
- **Nous remettre en question** régulièrement



NOUS, ATTENDONS DE VOUS, PATIENTS ET PROCHES

Le respect des horaires du service

Le respect de l'organisation (soins, repas...)

Le respect du matériel et des locaux

De la politesse et de la courtoisie dans vos demandes et vos remarques aux professionnels

De la tolérance face aux différences, sans discrimination

De la compréhension face aux pathologies des autres patients

De la patience face à l'attente : nous faisons de notre mieux

Ensemble, participons à votre bon rétablissement

Janvier 2022



Pour plus
d'informations
scannez-moi

